



Abondant de l'enfant par l'un des parents

Par **Jona**, le **17/01/2020** à **20:19**

Bonjour

Je viens vers vous pour connaître mes droits suite à des violences conjugales. J'ai une demande de divorce en 2011, mon ex mari étant très violent, a été de m'agresser plusieurs fois. Donc mon avocat a fait une ordonnance de protection et d'éloignement en 2014. J'ai obtenu mon divorce en 2015, sachant que de 2011 à 2015 j'ai plus de nouvelles de mon ex mari, il a disparu dans la nature, il n'a pris aucune nouvelle des enfants. Suite à ceux-ci, j'ai obtenu la garde totale des enfants en mai 2019, mais toujours aucune nouvelle de mon ex mari. Et le 17 janvier 2020, il se présente devant ma porte complètement bourré, en me faisant des menaces. J'ai demandé à mon avocat pour faire le retrait total pour qu'il n'a plus du tout l'autorité parentale pour abonder de plus de 10 ans, mais elle me donne aucune nouvelle et moi, je ne sais les démarches que je dois faire, sachant mes enfants n'ont jamais vu mon ex mari, ils ne connaissent pas du tout et lui n'a jamais fait de venir les voir ou donner des nouvelles.